

LIEN :

[http://www.education.gouv.fr/cid4607/calendrier-des-concours-session-2013.html#Concours\\_externes%20et%20troisi%C3%A8mes%20concours%20de%20la%20session%202014](http://www.education.gouv.fr/cid4607/calendrier-des-concours-session-2013.html#Concours_externes%20et%20troisi%C3%A8mes%20concours%20de%20la%20session%202014)

## Concours externes et troisièmes concours de la session 2014

### Inscriptions

Les **inscriptions** aux concours externes (sauf concours de l'agrégation et de COP), aux troisièmes concours du Capes ainsi qu'aux concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat seront enregistrées par internet **du mardi 15 janvier 2013**, à partir de 12 heures, **au jeudi 21 février 2013** à 17 heures, heure de Paris.

[S'inscrire à un concours de la session 2014](#)

### Épreuves d'admissibilité

[Liste des sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2014.](#)

Les épreuves auront lieu au mois de **juin 2013** :

- **Capes externe** et Cafep-Capes : du lundi 17 au mardi 25 juin 2013
- **Capet externe** et Cafep-Capet: lundi 24 et mardi 25 juin 2013 à l'exception des épreuves de la section arts appliqués qui auront lieu le mercredi 26 et jeudi 27 juin 2013
- **Capeps externe** et Cafep-Capeps : vendredi 21 et samedi 22 juin 2013
- **CAPLP externe** et Cafep-CAPLP : mercredi 26 et jeudi 27 juin 2013
- **CPE externe** : lundi 24 et mardi 25 juin 2013
- **Troisième Capes** et troisième Cafep-Capes : du lundi 17 au lundi 24 juin 2013

Les calendriers détaillés sont parus dans les notes de services parues au **bulletin officiel spécial 9 du lundi 10 décembre 2012**.

[Note de service n° 2012-192 du 7 décembre 2012 précisant les modalités d'organisation de concours externes de la session 2014](#)

[Note de service n°2012-193 du 7 décembre 2012 précisant les modalités d'organisation des troisièmes concours de la session 2014](#)

### Épreuves d'admission

Les épreuves d'admission auront lieu au **mois de juin 2014**.

Les candidats **admissibles** aux concours pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un **contrat d'une durée déterminée d'une année scolaire entre les épreuves d'admissibilité et celles d'admission** du concours afin d'exercer, pendant l'année scolaire 2013-2014, des fonctions d'enseignement.

### Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission des concours du second degré sont consultables sur Publinet.